

RÉPUBLIQUE GABONAISE



SYSTEME DES NATIONS UNIES



PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU GABON (2018 – 2022)

JUILLET 2017

08

7/17

SOMMAIRE





I. PAGE DE SIGNATURE	3
II. RESUMÉ EXÉCUTIF.....	6
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	8
III. INTRODUCTION	10
Le Contexte.....	10
Le processus de formulation du PNUAD (2018-2022) du Gabon	11
Les avantages comparatifs du SNU par axe stratégique, effets au Gabon.....	12
Le Système des Nations Unies au Gabon	14
IV. RÉSUMÉ ANALYTIQUE DES DOMAINES PRIORITAIRES STRATÉGIQUES DU PNUAD	14
4.1. Gouvernance	15
4.2. Développement inclusif.....	15
4.3. Croissance diversifiée et inclusive.....	16
4.4. Durabilité environnementale et résilience	17
V. RISQUES ET HYPOTHÈSES.....	19
VI. STRATEGIE GLOBALE DE FINANCEMENT ET BESOINS ESTIMÉS EN RESSOURCES (ESTIMATION DES BESOINS EN RESSOURCES).....	20
VII. MÉCANISME DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PNUAD	21
VIII. SUIVI ET ÉVALUATION	23
IX. COMMUNICATION DES RÉSULTATS.....	25
X. MATRICE DES RÉSULTATS DU PNUAD 2018-2022	27
XI. ANNEXES : PARTENARIAT ENTRE LE SNU ET LE GOUVERNEMENT	34

I. PAGE DE SIGNATURE

Nous, Chefs d'Agence du Système des Nations Unies au Gabon, à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) pour la période 2018-2022, nous engageons à travailler étroitement avec le Gouvernement de la République Gabonaise et les partenaires au développement pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable et du Plan Gabon Emergent.

<p>Madame Marie-Evelyne PETRUS BARRY Représentant Résident, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p>	<p>Monsieur Jacques BOYER Représentant Résident, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)</p> 
<p>Monsieur Boureima Hama SAMBO Représentant Résident, Organisation Mondiale de la Santé (OMS)</p> 	<p>Monsieur Vincenzo FAZZINO Représentant Résident, Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)</p> 
<p>Monsieur Mamadou KANTE Représentant Résident, Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</p> 	<p>Madame Françoise NDAYISHIMIYE Directeur Pays, Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)</p> 
<p>Monsieur Hélder Dos Santos MUTEIA Représentant Résident, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)</p> 	<p>Madame Aminata MAÏGA Directeur, Bureau Pays de l'Organisation International du Travail (OIT) Kinshasa pour l'Afrique Centrale</p>
<p>Monsieur Ahowanou AGBESSI Représentant Régional Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD)</p>	<p>Madame Ann ENCONTRE Représentante Régionale, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)</p> 

<p>Monsieur Shaukat ABDULRAZAK Directeur de la Région Afrique Département de la Coopération Technique, Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA)</p>	<p>Monsieur Antonio M.A. Pedro Directeur du Bureau Sous - régional pour l'Afrique Centrale pour la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)</p>
<p>Madame Angele LUH Chef du Bureau Sous – régional Afrique de l'Ouest et Centrale ONU Environnement</p>	

<p>Madame Marie-Evelyne PETRUS BARRY Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies au Gabon</p>  	<p>Monsieur Régis IMMONGAULT TATAGANI Ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable</p>  
---	--

Handwritten marks

CARTE ADMINISTRATIVE



II. RESUMÉ EXÉCUTIF

Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) formulé pour la période 2018 - 2022 est un outil stratégique visant à promouvoir la cohérence et l'efficacité des interventions du Système des Nations Unies en appui aux priorités nationales du Gabon contenues dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE)¹ et sa déclinaison programmatique pour les trois prochaines années: le Programme de Relance Economique 2017-2019

Depuis 2016, le Gouvernement gabonais a commencé le processus d'intégration dans le PSGE des Objectifs de Développement Durable (ODD), des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des engagements du Gabon pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique (COP21).

Le PNUAD donne un aperçu des résultats stratégiques (Effets) pouvant faire l'objet de programmes individuels et/ou conjoints entre les agences du Système des Nations Unies. Il appuie les principaux axes du PSGE et du PRE, qui engagent le Gabon dans la stabilisation de son cadre macroéconomique, la remise en ordre de ses finances publiques et l'accélération de son développement afin de rendre le pays émergent à l'horizon 2025. Dans sa phase II qui couvre l'horizon du présent Programme de coopération, le PSGE repose sur trois axes stratégiques : (i) accélérer la croissance économique et en diversifier les sources, (ii) réduire la pauvreté et les inégalités sociales et (iii) assurer une gestion durable des ressources pour les générations futures.

Le PNUAD 2018-2022 a été formulé suivant un processus participatif qui a connu l'implication des principaux acteurs de développement du Gabon, notamment le Gouvernement, le Système des Nations Unies (SNU) et les acteurs de la Société civile. Les réponses proposées par les SNU sont basées sur un bilan commun de pays, des défis auxquels est confronté le Gabon, notamment en matière de gouvernance incluant la prévention de conflits, de croissance économique inclusive, d'offre de services sociaux de base, et de durabilité environnementale.

La réflexion stratégique conduite de manière participative qui a reposé sur des principes et approches de programmation des Nations Unies, à savoir : ne laisser personne de côté, les droits de l'homme, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, la durabilité et la résilience, et la redevabilité, a permis d'identifier des résultats stratégiques. Quatre résultats majeurs ou Effets attendus dans la mise en œuvre du PNUAD pour la période 2018-2022 sont formulés comme suit :

¹ La mise en œuvre du PSGE se fait en trois phases : la phase de mise en place des fondations de l'économie (2012-2016) et axée sur la diversification de l'économie à travers la transformation et la valorisation locale des produits primaires ainsi que la reconquête du marché intérieur ; la phase d'accélération de la croissance (2016-2022) et de l'égalité des chances portant sur le renforcement de la diversification et de la compétitivité de l'économie ; la phase de concrétisation de l'émergence (2022-2025) à travers la convergence du niveau de vie des gabonais vers ceux des pays plus avancés, un développement inclusif et durable garanti et une économie prospère et pleinement diversifiée.

cf. 15

15

- 1) D'ici 2022, les institutions au niveau central et décentralisé ont efficacement exercé leurs rôles dans le processus démocratique y compris le respect des droits de l'Homme et dans la gouvernance économique et ont renforcé le système statistique pour orienter les politiques publiques ;
- 2) D'ici 2022, la qualité de la budgétisation des secteurs sociaux est significativement améliorée et les populations, notamment les plus vulnérables, ont davantage utilisé les services sociaux de base de qualité ».
- 3) D'ici 2022, le Gabon a amorcé la diversification et la transformation structurelle de son économie, développé des chaînes de valeurs, mis en place des systèmes productifs innovants et créé des emplois suffisants et viables au profit des jeunes et des femmes ;
- 4) D'ici 2022, le Gabon a amélioré la préservation de la biodiversité et la gestion de ses ressources naturelles, notamment forestières, minières, énergétiques et foncières, de manière compatible avec la durabilité environnementale.

Le budget du PNUAD 2018-2022 est estimé à 7.850.000 USD dont 7.300.000 USD pour la mise en œuvre des Effets, 300.000 USD pour le Suivi et l'Évaluation et 250.000 USD pour la coordination. Plus de 59% de ce budget est à mobiliser.

Suite à l'adhésion du Gabon à l'initiative « Unis dans l'Action (DaO) » depuis 2014, la mise en œuvre du PNUAD se fera de façon coordonnée sous la supervision stratégique d'un Comité de pilotage conjoint. L'initiative DaO permet d'accroître l'impact des interventions du SNU avec une meilleure synergie et cohérence de ses actions sur le terrain.

15

h

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AIEA : Agence Internationale de l'Énergie Atomique (International Atomic Energy Agency)
ARV : Antirétroviraux
BIT : Bureau International du Travail
CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEA : Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEF : Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations faites aux Femmes
CNAMGS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
CNDS : Cadre National de Dialogue Social
CNUDHD : Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale/Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme
COLUSIMEN : Comité de Lutte contre le SIDA du Ministère de l'Éducation Nationale
DGS : Direction Générale de la Statistique
DSCRP : Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EDS : Enquête Démographique et de Santé
EGEP : Enquête Gabonaise pour l'Évaluation et le suivi de la Pauvreté
EPU : Examen Périodique Universel
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GAR : Gestion Axée sur les Résultats
GFATM : Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme
HACT : Harmonized Approach to Cash Transfer (Approche harmonisée de transfert de ressources)
IDH : Indice de Développement Humain
LOSDES : Loi portant Orientation de la Stratégie de Développement Économique et Social
LPES : Lettre de Politique Économique et Sociale
MAEP : Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
MECIT : Ministère de l'Économie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MIILDE : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide à Longue Durée d'Efficacité
MTEPS : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale
NV : Naissances Vivantes
OBC : Organisation à Base Communautaire
ODD : Objectif du Développement Durable
OIM : Organisation internationale pour les migrations
OIT : Organisation Internationale du Travail
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONE : Office National de l'Emploi
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU HABITAT : Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains
ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA : Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PASEG : Projet d'Appui au Système Éducatif Gabonais
PIB : Produit Intérieur Brut
PME/PMI : Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries

PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
PNE : Politique Nationale de l'Emploi
PNUAD : Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD : Programme Pays pour un Travail Décent
PTME : Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
PCIME : Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PVVIH : Personnes Vivant avec le VIH
RNDH : Rapport National sur le Développement Humain

SNDS : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNU : Système des Nations Unies
SONUB : Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base
SONUC : Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complémentaires
UNCT : Équipe de pays des Nations Unies
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
UNGASS : Assemblée Générale des Nations Unies
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOCA : Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale
USD : Dollar des Etats-Unis

III. INTRODUCTION

Le Contexte

Le Gabon, pays d'Afrique Centrale de 267.667 km² compte une population de 1.811.079 habitants, soit une densité de 6,8 habitants au km², avec un taux de croissance démographique de 3,1%. La population gabonaise est essentiellement jeune (54,6% ayant moins de 25 ans). Elle compte 48,4% de femmes, avec un indice synthétique de fécondité de 4,2 enfants par femme. L'espérance de vie à la naissance est de 63,4 ans (66 ans pour les femmes et 61,2 ans pour les hommes). Le pays connaît une forte urbanisation (87%).

Le Gabon occupe le 109^{ème} rang en terme d'IDH sur 188 pays avec un IDH de 0,697 en 2016. Les performances du Gabon en matière de développement humain sont encore loin de correspondre à son potentiel économique qui le classe au 61^{ème} rang selon le revenu par habitant.

Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure² engagé dans la mise en œuvre d'un plan ambitieux de développement connu sous le nom de Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE)³. Le PSGE vise à faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025 à travers notamment l'accélération et la diversification des sources de la croissance économique, la réduction de la pauvreté et des inégalités, la gestion durable des ressources pour les générations futures.

La chute des recettes pétrolières a considérablement ralenti la croissance économique (2,1% en 2016 contre 6,3% en 2010, avec une prévision de 1.1% en 2017). La dégradation des équilibres macroéconomiques ont conduit le Gabon à recourir au Fonds Monétaire International (FMI) dans un contexte déjà marqué par la réduction des dépenses publiques, notamment dans les secteurs sociaux et l'accélération de l'endettement (50.1% du PIB en 2016, avec une estimation de 64 % en 2017).

Dans un tel contexte, le Gabon fait face à des difficultés de financement du PSGE lesquelles ont un impact négatif sur les investissements notamment dans l'ensemble des secteurs sociaux dont l'éducation, la santé, le logement et la protection sociale.

Les problèmes de gouvernance dans l'ensemble des secteurs y compris la santé, l'éducation, l'économie, et l'agriculture sont liées à la faible efficacité des dépenses publiques et l'insuffisante redevabilité des administrations publiques. En plus, la formulation des politiques et stratégies de développement est limitée par la production irrégulière des données statistiques de qualité.

Sur le plan politique, les dernières élections présidentielles ont été émaillées de violences et de contestations qui ont conduit à un dialogue politique pour des réformes institutionnelles,

² Revenu national brut par habitant de 9210 USD Atlas Method en 2015

³ Plan Stratégique Gabon Emergent : Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016, République Gabonaise, Juillet 2012.

une consolidation de la démocratie et la préservation des libertés et droits fondamentaux.

La transparence dans le fonctionnement des institutions en charge des élections, le respect des droits humains, l'égalité du genre, la lutte contre la corruption, le suivi des engagements pris par le Gabon au niveau international et régional, notamment les recommandations de l'Examen Périodique Universel, du Comité des Droits de l'Enfant, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, du Comité des droits de personnes vivant avec un handicap, sont autant d'éléments devant conduire à une gouvernance de qualité.

Le Gabon, comme la plupart des pays africains, est confronté à une demande sociale pressante de la jeunesse en termes de qualité d'éducation, d'accès au marché de l'emploi, d'accès aux soins de santé y compris la santé reproductive et la lutte contre le VIH. Or une jeunesse nombreuse, bien éduquée, est une opportunité. Tandis qu'une jeunesse désœuvrée est une menace pour la stabilité sociale. Les états africains, lors du Sommet de l'UA de Janvier 2017, se sont mis d'accord sur une feuille de route pour l'accélération des investissements en faveur de la jeunesse du continent.

En matière d'éducation, le Gabon s'est engagé, à travers la « *Déclaration d'Incheon* », à mettre en œuvre des activités relatives à la feuille de route pour l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD 4)⁴. En matière de Santé, les engagements ont été pris pour une nécessaire et urgente réorientation de la politique sanitaire, l'opérationnalisation des départements (districts) sanitaires, la redynamisation des soins de santé primaires avec un accent particulier sur la promotion de la santé et la prévention des maladies.

Le Gabon s'est engagé dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des ODD, ainsi que de l'Accord de Paris sur le climat (COP 21). Ces engagements augurent que les besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des objectifs du développement durable seront importants. La formulation des politiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, de même que la mobilisation des ressources des fonds climatiques et environnementaux, devrait permettre au Gabon de garder sa place de « poumon forestier, de biodiversité et de puits carbone » sans aliéner ses défis de diversification de l'économie.

Le processus de formulation du PNUAD (2018-2022) du Gabon

Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD)⁵ est défini comme une réponse collective, cohérente et intégrée du Système des Nations Unies (SNU) aux priorités et besoins nationaux des pays bénéficiant de son appui. Il traduit également la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies initiée depuis 1987 par le Secrétariat Général des Nations Unies afin d'accroître l'efficacité des interventions du SNU et leur impact sur les populations dans les pays hôtes.

⁴ ODD4 : « EDUCATION DE QUALITÉ ». Le cadre d'Action Éducation 2030 qui traduira par un système éducatif inclusive, de qualité et qui offre des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

⁵ United Nations Development Assistance Framework (UNDAF)

L'évaluation du PNUAD 2012-2017 et le Bilan Commun Pays (BCP) ont été menés parallèlement pendant le dernier trimestre 2016 en collaboration avec les autorités nationales. Le but de l'évaluation est de mieux appréhender les résultats atteints, les problèmes rencontrés et de tirer les leçons pour la rédaction du prochain cycle du PNUAD. Le choix de conduire un BCP, en plus d'être obligatoire, répondait au besoin de disposer d'une analyse approfondie et actualisée du pays, permettant de faire un diagnostic stratégique de la situation du développement national et d'identifier les principaux défis de développement.

En Janvier 2017, une retraite de Planification Stratégique a regroupé les agences résidentes et non résidentes des Nations Unies, les ministères sectoriels et les Organisations de la Société Civile. Les participants se sont accordé sur les domaines prioritaires (stratégiques) d'intervention pour le cycle de programmation 2018-2022 sur la base des éléments suivants : le Plan Stratégique Gabon Émergent, les recommandations du BCP, les avantages comparatifs du SNU au Gabon, les leçons tirées de l'évaluation finale du PNUAD 2012-2017, l'Agenda 2063, l'Agenda 2030 qui établit les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que des documents de politiques et stratégies sectorielles. La retraite a été suivie d'un atelier technique qui a proposé des effets et mis en place des groupes de résultats afin de définir les indicateurs et compléter la matrice des résultats.

Le processus de formulation du PNUAD 2018-2022 du Gabon a ainsi connu les étapes suivantes :

- Elaboration et validation de la feuille de route du processus de formulation du PNUAD ;
- Validation du rapport d'évaluation du PNUAD 2012-2017 ;
- Elaboration et validation du Bilan Commun Pays ;
- Retraite de planification stratégique incluant l'élaboration de la théorie de changement, la rédaction de l'ébauche des documents du PNUAD : matrice de résultats, matrice de suivi et de l'évaluation, narratif du rapport, plan de suivi et d'évaluation et cadre des ressources, contrôle de qualité : examen interne, examen externe, retraite de finalisation du PNUAD ;
- Validation du PNUAD (validation interne, validation conjointe par le Gouvernement.) ;
- Signature du PNUAD (signature conjointe).

Les avantages comparatifs du SNU au Gabon

Le SNU au Gabon s'est engagé à mutualiser ses ressources techniques et financières dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'Action (DaO⁶) ». Les avantages comparatifs du SNU au Gabon selon les constats tirés du Bilan Commun Pays et l'évaluation finale du PNUAD 2012-2017, sont la crédibilité, l'existence d'expertises techniques du SNU, la disponibilité de réseaux d'experts au sein des différentes Agences des Nations Unies, l'existence de procédures de gestion financière fiables et transparentes et une expérience avérée de la dynamique de prévention et de gestion des crises et conflits.

⁶ DaO: Delivering as One.

12 

En outre, par rapport aux domaines stratégiques du prochain cycle du PNUAD, les avantages comparatifs du SNU au Gabon sont les suivantes :

Dans le domaine de la Gouvernance

- Son expertise reconnue en matière de bonne gouvernance politique et démocratique notamment les droits humains, la décentralisation et la gouvernance locale ;
- Son expertise dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des données en population et développement pour la planification, la formulation des politiques et programmes en matière d'éducation, de protection sociale, d'assainissement et d'accès à l'eau potable ;
- Son savoir-faire en matière de renforcement des capacités institutionnelles ;
- Son plaidoyer pour la promotion de l'égalité du genre et ses compétences pour l'intégration du genre dans les politiques et programmes ;

Dans le domaine du développement inclusif .

- Son expertise technique dans les domaines des systèmes de santé, de la santé sexuelle et reproductive, de la survie et développement de la mère et de l'enfant, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement ;
- Son expertise dans les domaines de la formation technique et professionnelle ;
- Sa capacité de coordination des ripostes globales et nationales au VIH/sida ;
- Son expertise dans l'analyse de la nutrition et de la sécurité alimentaire ;

Dans le domaine de la Croissance diversifiée et inclusive

- Son plaidoyer efficace et sa capacité de mobilisation rapide de ressources matérielles, techniques et financières, particulièrement en cas de catastrophe ou en situation d'urgence ;
- Sa capacité à développer des programmes et politiques de protection sociale ;
- Son approche multisectorielle couplée à une flexibilité d'intervention dans les domaines de création des chaînes de valeurs compétitives et durables, dans les systèmes productifs innovants, ainsi que dans le développement, la mise en œuvre des programmes emplois jeunes et de la cohésion sociales ;

Dans le domaine de la durabilité environnementale et de la résilience

- Sa compétence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en sécurisation forestière, dans la conservation et la préservation de l'environnement y compris de la définition et de la gestion des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, dans la gestion durable des terres ;
- Son expertise avérée dans l'appui à la définition des politiques et la mobilisation des ressources pour leur mise en œuvre ;
- Son grand réseau qui permet d'impliquer d'autres partenaires avec l'expertise requise pour la gestion et la durabilité environnementale ;
- Son expertise dans la gestion des risques environnementaux liés à l'exploitation minière, notamment l'exposition des populations riveraines aux produits dangereux.

Le Système des Nations Unies au Gabon

Le système des Nations Unies au Gabon se structure ainsi qu'il suit :

- Un Bureau politique régional : UNOCA
- Agences Résidentes : FAO, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNESCO ;
- Institutions de Bretton Woods : Banque Mondiale et FMI ;
- Agences non résidentes : AIEA, CEA, OIT, ONUFEMME, ONUHABITAT, CNUDHD, ONUDI.

IV. RÉSUMÉ ANALYTIQUE DES DOMAINES PRIORITAIRES STRATÉGIQUES DU PNUAD

Avec la mise en œuvre du PSGE, le Gabon devrait impulser les investissements dans le capital humain, le développement durable, la gouvernance et les infrastructures. Il s'est aussi engagé à mettre en œuvre l'agenda 2030 et la vision 2063 de l'Union Africaine de transformation de l'Afrique ainsi que les engagements qu'il a pris dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat en 2015.

Le Gabon est cependant confronté à une série de défis dans les principaux domaines suivants : (i) gouvernance, (ii) croissance économique inclusive, (iii) fourniture des services sociaux de base, (iv) protection de l'environnement et (v) stabilisation et cohésion sociale.

La retraite de planification stratégique en se basant sur le Bilan Commun Pays (BCP), a retenu pour le cycle de coopération 2018-2022 quatre domaines stratégiques que sont : (i) l'amélioration de la gouvernance économique et démocratique, (ii) le développement inclusif, (iii) la croissance diversifiée et inclusive et (iv) le développement durable et la résilience.

Quatre (4) effets ont alors été identifiés pour servir de cadre commun de programmation de la coopération du système des Nations Unies avec le Gouvernement du Gabon. La formulation et l'élaboration de la stratégie de la mise en œuvre de ces Effets sera soutenue par l'application d'une part des principes de programmation des Nations Unies, à savoir : « *ne laisser personnes de côté, les droits de l'Homme, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, la durabilité et la résilience, et la redevabilité* »; et d'autre part des approches de programmation des Nations Unies : « *la programmation basée sur les résultats, le développement des capacités, la programmation basée sur les risques, l'intégration du nexus développement, humanitaire et consolidation de la paix, l'appui à la cohérence des politiques, et le partenariat* »⁷.

⁷ C.f. UNDAF guidance, UNDG, 2017.

4.1. Gouvernance

La gouvernance politique, administrative et économique reste une préoccupation majeure au Gabon. Selon l'analyse faite dans le Bilan Commun Pays, le défi se situe au niveau de **l'efficacité des mécanismes de gouvernance**.

Cette situation a pour causes immédiates, la persistance de la corruption, la faible culture de suivi-évaluation des politiques publiques, la faiblesse des mécanismes de contrôle citoyen sur la gestion des affaires publiques, le manque de transparence au niveau du fonctionnement des Institutions en charge des élections, les violations des droits de l'homme et l'insuffisance de la culture démocratique.

Comme causes sous-jacentes, le bilan commun de pays fait état de la faible capacité des institutions dans la production des données fiables et des lenteurs dans la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques.

Comme causes structurelles, on note le peu de transparence dans la gestions publique, l'impunité et une faible redevabilité

Néanmoins, le Gouvernement et le SNU vont focaliser vont focaliser conjointement leurs interventions dans l'atteinte de l'Effet suivant :

Effet 1 : « D'ici 2022, les institutions publiques au niveau central et décentralisé ont exercé efficacement leurs rôles dans le processus démocratique, y compris le respect des droits de l'Homme et dans la gouvernance économique et ont renforcé le système statistique pour orienter les politiques publiques ».

Pour contribuer à l'atteinte de cet effet, le SNU soutiendra le Gouvernement du Gabon à : (i) la mise en place d'un cadre législatif révisé pour la consolidation de la démocratie, (ii) un renforcement des capacités des autorités centrales et les collectivités décentralisées en planification stratégique, programmation, budgétisation et suivi-évaluation pour la mise en œuvre efficace des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine, (iii) une prise des dispositions pour la mise en œuvre des instruments internationaux pour la promotion et la protection des droits humains et (iv) un renforcement des capacités du système national de statistique à produire et diffuser des données désagrégées sensibles au genre et à l'équité prise en compte dans la formulation et l'évaluation des politiques publiques.

4.2. Développement inclusif

Entre 2010 et 2015, le Gabon a réalisé d'importants progrès dans le cadre des OMD. De façon spécifique, le Pays a atteint les objectifs relatifs à l'accès à l'eau potable, la parité fille-garçon dans l'éducation primaire et la lutte contre la faim. Dans les autres secteurs, en dépit des progrès substantiels, d'importants défis demeurent, notamment en matière de santé, de lutte contre le VIH/sida, d'éducation, d'assainissement, et de protection sociale. A cela s'ajoutent de fortes inégalités entre provinces. Ces défis ont été confirmés par le Bilan Commun Pays. Leur importance souligne la nécessité de poursuivre l'effort d'investissement

dans le développement humain inclusif mettant l'accent sur la réduction des inégalités et la promotion de l'égalité de genre.

Mais ces progrès n'ont pas contribué à changer la vie des populations de manière significative car, le pays reste confronté à un important défi en matière de développement inclusif : **les inégalités d'accès spatial et de genre à l'emploi et aux services sociaux de base : santé, éducation, assainissement et protection sociale.**

Cette situation a pour causes immédiates, le faible niveau de développement des services sociaux de base, le faible niveau des capacités financières des populations d'y accéder et les dysfonctionnements des structures existantes.

Comme causes sous-jacentes, la qualité des politiques publiques, la faible efficacité de la dépense publique dans les secteurs sociaux, l'insuffisance des structures sociales de base, le faible niveau opérationnel des structures existantes, la disparité d'accès aux dites structures qui atteint particulièrement les populations vivant en milieu rural, les populations autochtones, les immigrés et les jeunes, pour ce qui concerne la santé reproductive.

Comme causes structurelles, on peut mentionner la dispersion géographique des populations et la faiblesse des économies d'échelles en lien avec la faible taille de la population.

Sur cette base, le SNU et le Gouvernement ont formulé l'effet suivant :

Effet 2: « D'ici 2022, la qualité de la budgétisation des secteurs sociaux est significativement améliorée et les populations, notamment les plus vulnérables, ont davantage utilisé les services sociaux de base de qualité ».

Pour contribuer à l'atteinte de cet effet, le système des Nations Unies soutiendra les efforts du Gouvernement du Gabon à : (i) un accès équitable aux services de prévention et de promotion de la santé, y inclus le VIH/sida, (ii) une amélioration de compétences des prestataires des soins de santé pour offrir une prise en charge de qualité, (iii) une offre accrue de prestation de qualité par les départements sanitaires et (iv) un renforcement de capacités du système éducatif et une mise à disposition d'outils appropriés pour assurer une éducation de qualité, (v) au développement des compétences des groupes de populations cibles (jeunes, femmes, enfants déscolarisés et non scolarisés, réfugiés, population vulnérable...) en vue de leur autonomisation, (vi) une mise en place d'un système de protection sociale équitable, inclusif, soutenable et efficace pour les populations les plus vulnérables et (vii) un renforcement de compétences des institutions en charge de l'eau, de l'hygiène, de l'assainissement et une mise à disposition d'outils pour offrir aux populations des services de qualité.

4.3. Croissance diversifiée et inclusive

L'économie du Gabon est essentiellement portée par les industries extractives. La baisse des cours des matières premières a affecté négativement la croissance économique. Pour y remédier, le Gouvernement, à travers le PSGE, s'est lancé dans un vaste programme de

diversification par des investissements dans l'agriculture, les services, l'économie numérique et des programmes d'accompagnement des jeunes promouvant la créativité et à l'entrepreneuriat. A cela s'ajoute un vaste programme de formation technique et professionnelle afin de répondre de manière adaptée au marché de l'emploi.

Cependant, le pays reste confronté à l'important défi de la lenteur du processus de diversification de l'économie dont les causes immédiates sont notamment les difficultés de conception et de mise en œuvre des politiques de diversification économique, et des choix d'investissements prioritaires pas toujours précédées d'études préalables.

Comme cause sous-jacentes figurent : l'insuffisance d'outils d'aide à la décision, l'absence de structures de planification et de suivi-évaluation des Programmes et Projets développés par le Gouvernement, et l'insuffisance des ressources humaines et financières.

Parmi les défis à relever pour une croissance diversifiée et inclusive, il y a notamment le renforcement de la politique globale de coordination du processus de mise en œuvre des politiques nationales de développement économique, le développement des ressources humaines, l'identification des chaînes de valeur porteuses et la mobilisation des ressources domestiques et extérieures adéquates pour l'investissement.

Pour contribuer à surmonter ces défis, le SNU et le Gouvernement ont convenu de travailler à la réalisation de l'effet suivant :

Effet 3 : « D'ici 2022, le Gabon a amorcé la diversification et la transformation structurelle de son économie, développé des chaînes de valeurs, mis en place des systèmes productifs innovants et créé des emplois suffisants et viables au profit des jeunes et des femmes ».

L'atteinte de cet effet sera assurée à travers : (i) une mise à disposition des outils opérationnels d'aide à la décision et d'appui à la mise en œuvre des politiques et programmes en faveur de la diversification et de la compétitivité économique en particulier dans les chaînes de valeurs porteuses, notamment dans l'agriculture, les industries culturelles, l'artisanat et le tourisme, l'environnement et l'économie numérique ; (ii) un accès durable des jeunes et des femmes aux dispositifs nationaux de création et de développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs prioritaires de diversification de l'économie gabonaise, aux fins de leur autonomisation ; (iii) une mise en place d'un mécanisme de promotion de l'innovation et de la créativité ; et (iv) une mise en œuvre d'une stratégie de compétitivité de son économie.

4.4. Durabilité environnementale et résilience

Le Gabon, avec 88% du territoire couvert par la forêt, est le deuxième poumon forestier du bassin du Congo après la RDC, jouant de ce fait un rôle crucial dans la réduction des gaz à effets de serre. Ainsi, la durabilité environnementale est une préoccupation essentielle au Gabon. Le Gouvernement s'est résolument engagé dans la préservation des forêts et de la biodiversité

Pour donner à cette vision un contenu programmatique fort et cohérent, le Gabon met en œuvre un plan de développement intitulé « Plan Opérationnel Gabon Vert Horizon 2025 ». Dans la même perspective, le Gabon est engagé dans les Objectifs de Développement Durable et est signataire de l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 conclu dans le cadre de la COP21.

Dans ce contexte, le Gabon met à la fois des mesures concourant à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. Au titre des mesures d'atténuation, on note la réduction des émissions des gaz à effet de serre à travers entre autres la réduction du gaz dans les champs pétroliers, l'interdiction de l'exportation du bois en grumes et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Il développe également des programmes d'adaptation face aux conséquences des changements climatiques pour préserver les populations d'une trop grande vulnérabilité, notamment dans les zones côtières, les quartiers sous intégrés et les zones d'habitation et d'activité agricole entourant les forêts.

Cet engagement reste confronté aux défis la **mise en œuvre d'un processus de développement économique alliant durabilité environnementale, résilience et développement humain** inclusif. Pour les surmonter, le Bilan Commun Pays invite à s'attaquer **aux causes immédiates** que sont la faible maîtrise des enjeux environnementaux, la faible participation des populations dans la mise en place des aires protégées, ainsi que dans le choix effectués dans la politiques d'affectation des terres.


Comme causes sous-jacentes, le Bilan Commun de pays fait état d'une insuffisance de ressources financières et humaines, des faibles capacités techniques et matérielles des acteurs impliqués, d'un faible niveau d'adhésion des populations vivant à proximité des aires protégées et d'un déficit de dialogue avec les populations sur la durabilité environnementale et l'économie verte, pour ne citer que ces faits.

Comme causes structurelles, on note essentiellement l'absence d'interaction et de coordination des actions des acteurs impliqués et les conflits entre la volonté de se développer et le souci de la préservation de l'environnement.

Sur cette base, le SNU et le Gouvernement ont formulé l'Effet suivant :

Effet 4 : « D'ici 2022, le Gabon améliore la préservation de la biodiversité et la gestion de ses ressources naturelles, notamment forestières, minières, énergétiques et foncières, de manière compatible avec la durabilité environnementale ».

Pour contribuer à l'atteinte de cet effet, le Système des Nations Unies aidera le Gouvernement du Gabon à : (i) une meilleure gestion de ses aires protégées et une mise à disposition d'outils de gestion des conflits hommes faunes, (ii) un renforcement de la gouvernance environnementale avec un accent particulier sur le commerce illégal des ressources forestières et des produits de la faune, (iii) une amélioration du niveau de sa redevabilité environnementale par la production de communications relatives à ses engagements internationaux et la production de ses comptes environnementaux, (iv) un développement des mécanismes opérationnels au bénéfice des populations les plus vulnérables pour renforcer leur résilience et faire face aux changements climatiques, (v) un

10 

développement des systèmes productifs et de consommation durable, (vi) une mise en place des normes nationales en matière de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE) conformes aux standards internationaux.

V. RISQUES ET HYPOTHÈSES

4.1. Pour le Système des Nations Unies

Dans le contexte actuel du Gabon, pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure, les agences des Nations Unies font face à des difficultés de mobilisation des financements externes et des ressources publiques internes. Cela a une implication directe sur le dimensionnement des projets/programmes des Agences et leur capacité à jouer un rôle de catalyseur et d'accompagnateur des initiatives nationales. En outre, les Agence ne disposent pas des Ressources humaines suffisantes pour jouer leurs rôles de conseil et d'appui technique. Si cette tendance se confirme dans les années à venir, la contribution aux effets du PNUAD pourrait en être affectée.

Dans le cadre du présent PNUAD, ce risque sera atténué en renforçant l'accélération de la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'Action (DaO) » afin de réduire les coûts de transaction. La mobilisation des ressources et le renforcement des partenariats avec les PTF et le secteur privé seront essentielles pour l'atteinte des objectifs du PNUAD

4.2. Pour le Gouvernement

L'économie gabonaise connaît une phase de ralentissement avec un taux de croissance du PIB réel qui est passé de 6,3% en 2010 à 2,9% en 2016 suite à la chute des cours du pétrole, principal produit d'exportation du pays. Les recettes pétrolières envisagées en 2017 (478,9 milliards de F CFA) ne représentent que 35,6% de leur niveau de 2013. L'économie gabonaise reste peu diversifiée car largement dominée par l'exploitation du pétrole (30% du PIB en 2015) et dans une moindre mesure l'exploitation minière et forestière.

Le Gouvernement est en train de négocier un accord avec le FMI. Si cet accord devait s'accompagner d'une réduction des dépenses publiques dans les secteurs sociaux et d'autres mesures d'austérité, cela risquerait de compromettre les objectifs visés par le présent PNUAD, en plus des risques sociaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche harmonisée de transfert de ressources (HACT), l'absence de structures financières adaptées dans certaines Provinces et parfois au niveau central pourraient affecter les interventions décentralisées. Pour atténuer ce risque, un accent sera mis sur les formations relatives à l'approche HACT et à la promotion de la culture de la redevabilité.

Dans un contexte sous régional marqué par la montée du terrorisme et des épidémies (polio, fièvre jaune, fièvre à virus Ébola, etc.), le Système des Nations Unies mettra un accent particulier au renforcement des capacités nationales de préparation et de réponses aux éventuelles crises humanitaires.

En tirant les leçons des violences post électorales et les conflits sociaux récurrents, notamment dans les domaines de l'éducation, santé, etc., le SNU intégrera, la promotion des principes de cohésion sociale et de préventions des conflits

VI. STRATEGIE GLOBALE DE FINANCEMENT ET BESOINS ESTIMÉS EN RESSOURCES (ESTIMATION DES BESOINS EN RESSOURCES)

Le coût total des contributions du Système des Nations Unies pour la mise en œuvre du PNUAD a été fixé à 7.850.000 USD. Environ 15% du total sont prévus pour le domaine de la gouvernance, 33% pour le domaine du Développement inclusif (appui aux services sociaux de base et à la protection sociale), 29% pour le domaine de la croissance inclusive et diversifiée, 16% pour le domaine du Développement durable et résilience et 7% restant pour le Système de Suivi-Evaluation et la coordination.

Ces montants représentent une indication des ressources financières que le Système des Nations Unies estime devoir mettre à disposition pour atteindre les résultats attendus du PNUAD. Par conséquent, ces estimations concernent non seulement les budgets ordinaires des agences mais aussi les fonds additionnels que les agences entendent mobiliser. Les modalités de mobilisation de ces fonds seront discutées au sein de chaque agence et conjointement lorsqu'il s'agira de financer des programmes conjoints.

Le tableau ci-dessous fournit le total des ressources à mobiliser par effet PNUAD. Ces montants sont indicatifs et feront l'objet de révision. La finalisation des programmes pays des agences permettra de budgéter de manière plus précise les contributions de chaque agence à travers des activités ciblées. Ces estimations feront également l'objet de révisions annuelles pour tenir compte des cycles différents des agences spécialisées ou des agences non résidentes. Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies appuiera les efforts de mobilisation des ressources des agences et mettra en place **une stratégie de mobilisation de ressources** pour l'ensemble du SNU.

Tableau : Ressources financières du PNUAD

(en USD)

	Ressources disponibles	Ressources à mobiliser	Total
Domaines prioritaires stratégiques			
• Gouvernance	300.000	850.000	1.150.000
• Développement inclusif	950.000	1.650.000	2.600.000
• Croissance diversifiée et inclusive	800.000	1.500.000	2.300.000
• Développement durable et résilience	600.000	650.000	1.250.000
Appui au Suivi et Évaluation	300.000	0	300.000
Appui à la Coordination	250.000	0	250.000

Total	3.200.000	4.650.000	7.850.000
--------------	------------------	------------------	------------------

VII. MÉCANISME DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PNUAD

Le mécanisme de coordination du PNUAD s'insère à celui de l'initiative « Unis dans l'Action (DaO⁸) ». En effet, les principaux objectifs de la DaO sont d'accroître l'impact du Système des Nations Unies au niveau du Gabon en (i) augmentant l'appropriation nationale des activités du SNU, (ii) en réduisant les coûts de transaction générés par les Agences du SNU, et (iii) en augmentant l'efficacité et l'efficience du SNU. Le PNUAD sur lequel se fonde le Programme unique constitue un des piliers de la DaO.

De ce fait, la coordination et la mise en œuvre du PNUAD se fait à trois niveaux :

1. Au niveau stratégique :

Le **Comité de pilotage conjoint**, co-présidé par le Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable et le Coordonnateur résident du système des Nations Unies, assurera le pilotage stratégique du PNUAD. Il est composé de hauts responsables des ministères clés, des Représentants des agences onusiennes (ou Equipe de Pays des Nations Unies, désignée sous le sigle UNCT⁹) et de représentants de la société civile.

2. Au niveau fonctionnel :

Trois (3) groupes inter-agences sont en place, à savoir :

- **L'Équipe de gestion du Programme (PMT)** qui réunit les premiers responsables des programmes au sein des agences, propose des décisions d'ordre stratégique et programmatique à l'Équipe de Pays pour améliorer l'efficacité des programmes et renforcer la complémentarité des interventions. Comme la taille de l'UNCT Gabon ne permet pas la mise en place d'un groupe travail Suivi et Evaluation, le PMT assure ainsi les missions normalement attribuées au groupe de Suivi et Evaluation (*Voir Section VIII. Suivi et Evaluation, page 22*).
- **L'Équipe de gestion des Opérations (OMT)** qui réunit les premiers responsables des opérations des agences, assure l'harmonisation et la simplification des procédures opérationnelles pour apporter un appui efficace à la mise en œuvre du PNUAD et réaliser des économies d'échelle.
- **Le Groupe de Communication (UNCG)** qui réunit les chargés de communication des agences des Nations Unies, se charge de coordonner les activités de communication liées au PNUAD.

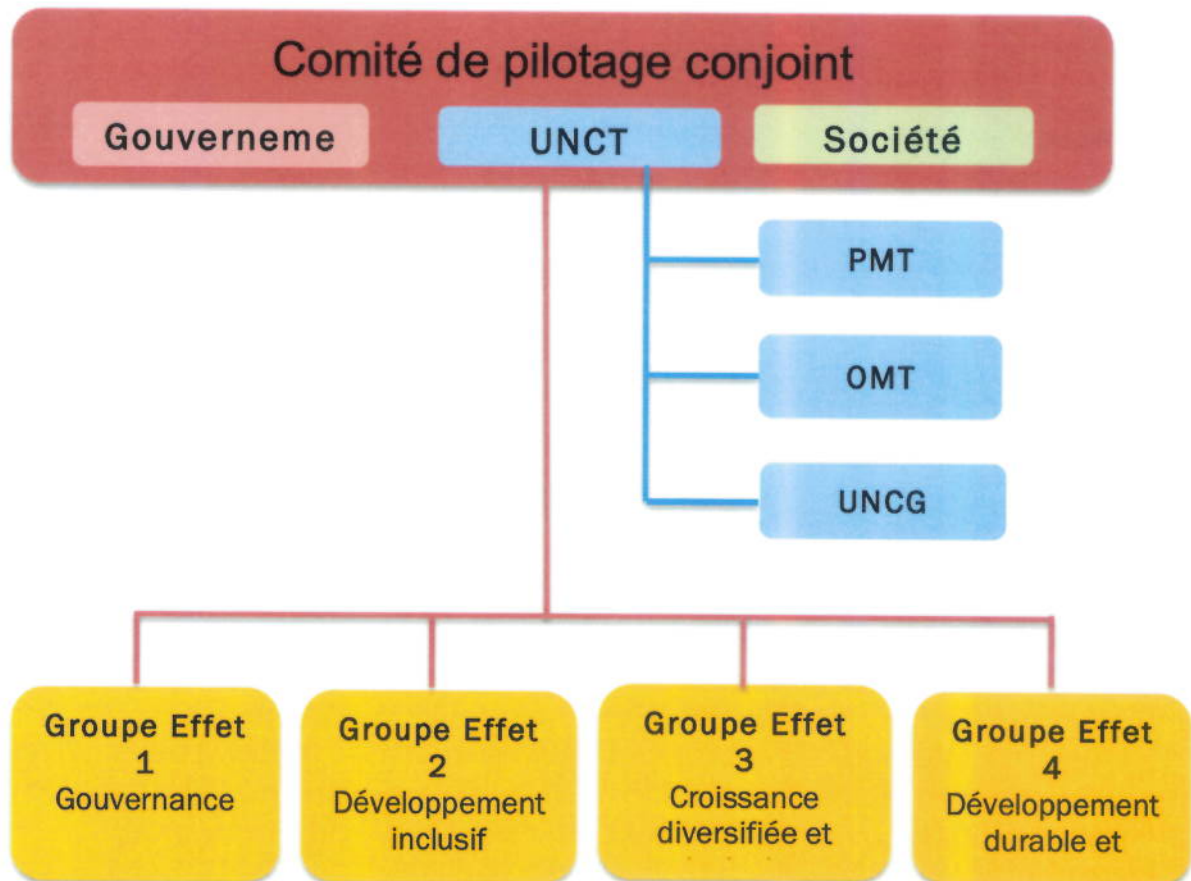
Le Comité de pilotage conjoint adoptera un plan de travail impliquant les représentants du Gouvernement et les experts de la Société civile qui assurera avec le SNU la mise en œuvre, le suivi et la communication du PNUAD.

⁸ Delivering as One

⁹ United Nations Country Team

3. Au niveau opérationnel et thématique :

Les **groupes Effets (ou groupe de résultats)** seront mis en place autour des quatre (4) domaines prioritaires du PNUAD (ou Effet) : Gouvernance, Croissance diversifiée et inclusive, Développement inclusif et Durabilité environnementale. Chaque groupe Effet est chargé d'orienter les approches conjointes visant à la réalisation de résultats relatifs à l'Effet du PNUAD, ainsi que du suivi et du compte rendu des activités y afférentes dans un cadre harmonisé et coordonné. Par ailleurs, les groupes Effets assurent la participation effective du SNU dans les groupes thématiques existants mis en place par le Gouvernement.



Le PNUAD sera mis en œuvre à travers les **plans de travail conjoints** biannuels élaborés et mis en œuvre par les groupes Effets. Les plans de travail conjoints définissent les Produits (Output), les activités et un cadre budgétaire commun annuel. Ils permettent au SNU d'améliorer la cohérence, de coordonner les interventions autour de la réalisation des Effets du PNUAD et d'appuyer la transparence et la responsabilisation. Les plans de travail propres aux Agences du SNU devraient compléter les plans de travail conjoints du PNUAD, le cas échéant.

Lors de la formulation et de la mise en œuvre de plans de travail conjoints, les groupes Effets devraient :

- Coordonner et gérer la mise en œuvre des interventions d'une manière cohérente, y compris en identifiant les résultats, lorsque deux agences du SNU ou plus peuvent

compléter les efforts des uns et des autres pour mener un plaidoyer et des programmes conjoints¹⁰ pour obtenir des résultats communs ;

- Identifier des opportunités de communication et de plaidoyer conjoints ;
- Décrire les rôles des différentes agences participantes dans l'atteinte des résultats ;
- S'assurer que les produits sont budgétisés, les ressources identifiées soient disponibles et l'écart de financement soit calculé et rapporté ;
- Élaborer et signer des plans de travail conjoints avec les agences du SNU participantes et le Gouvernement ;
- Faire une revue et réviser périodiquement des plans de travail conjoints ;
- Préparer les contributions pour le rapport annuel des Nations Unies sur les résultats.

VIII. SUIVI ET ÉVALUATION

Le principal objectif du système de suivi et d'évaluation du PNUAD est de mettre à disposition du Comité de pilotage conjoint et des autres groupes de coordination, un outil fiable permettant de contribuer à une prise de décision motivée, efficace et efficiente sur des bases de données fiables et à jour. A ce titre, le système de suivi et d'évaluation du PNUAD, documenté dans le plan de suivi et d'évaluation du PNUAD 2018-2022 du Gabon est conçu comme un instrument permettant de rendre compte de manière régulière des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats visés par le PNUAD.

Le plan de suivi et d'évaluation définit le cadre conceptuel et le cadre de suivi et d'évaluation du PNUAD en mettant l'accent sur les objectifs du système, le processus de suivi et d'évaluation, les acteurs du système et les outils de suivi et d'évaluation du PNUAD.

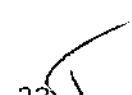
De manière plus spécifique, le système de suivi et d'évaluation vise à :

- Renforcer les capacités opérationnelles du système national et des partenaires de mise en œuvre en matière de suivi et d'évaluation ;
- Faciliter le partage d'informations et de diffusion de la documentation relative à la mise en œuvre du PNUAD à l'ensemble des parties prenantes ;
- Evaluer les progrès vers l'atteinte des résultats tout au long de la mise en œuvre du PNUAD afin d'en tirer des leçons pour renforcer l'efficacité ;
- Mettre à disposition des données fiables et pertinentes.

Le système de suivi et d'évaluation du PNUAD 2018-2022 reposera principalement sur quatre (4) types d'activités périodiques associant étroitement le SNU et le Gouvernement :

- Des **revues annuelles** avec pour objectifs de mesurer le niveau d'atteinte des résultats (surtout les Produits), de renforcer la concertation entre acteurs, de favoriser les synergies entre les interventions programmatiques connexes et de réorienter, le cas échéant, les interventions planifiées ;
- Des réunions trimestrielles des groupes Effets ;

¹⁰ Le programme conjoint est un ensemble d'activités incorporées dans un plan de travail conjoint comprenant un budget commun et impliquant deux ou plusieurs Agences du SNU et des partenaires nationaux, destiné à obtenir des résultats alignés aux priorités nationales reflétées dans le PNUAD/Programme Unique ou d'autres cadres ou outils de programmation équivalents. (Source : *Guidance Note on Joint Programmes, UNDG, 2014*)



- Des études et enquêtes ;
- Une **évaluation finale** du PNUAD.

Par ailleurs, certaines données de référence (baseline) seront renseignées sur la base des études/enquête menées au début de la mise en œuvre du PNUAD.

La taille de l'UNCT Gabon ne permet pas la mise en place d'un groupe travail Suivi et Evaluation (S&E) devant remplir le rôle d'appui technique. Les tâches de ce groupe seront dévolues à l'équipe de gestion de programme (PMT) qui sera responsable de : (i) la gestion du calendrier S&E, (ii) l'élaboration d'outils conjoints de suivi, la mise en place d'une base de données, (iii) l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités de S&E des institutions concernées, (iv) du bon fonctionnement des mécanismes de suivi et d'évaluation et le contrôle de ~~qualité~~ ~~matériel~~ ~~à~~ ~~des~~ ~~espits~~ focaux disséminés dans les groupes Effets. Pour réaliser ces tâches, le PMT sera appuyé par un point focal S&E rattaché au Bureau du Coordonnateur Résident du SNU.

La coordination des activités de suivi et d'évaluation se fera par le biais d'un dispositif associant étroitement les acteurs du SNU et la partie nationale.

Le PMT coordonnera et suivra le travail des quatre groupes Effets et formulera des recommandations aux chefs d'agence par rapport à la mise en œuvre et l'ajustement éventuel de la matrice des résultats du PNUAD.

Le Coordonnateur Résident et l'Equipe-pays des Nations Unies, avec l'appui de l'unité de coordination, seront responsables du bon fonctionnement des mécanismes de S&E notamment du respect du calendrier de S&E et orienteront le PMT et les groupes Effets dans leur travail. Ces décisions seront partagées avec l'ensemble des groupes effets dans un processus de rétroaction, notamment à travers l'ajustement du calendrier de suivi et d'évaluation. Le PMT s'assurera que ces décisions sont mises en œuvre dans les délais requis par le calendrier pour lever les goulots d'étranglements à l'exécution diligente des activités.

Le SNU et le Gouvernement du Gabon se sont accordés sur une liste d'indicateurs clés avec les niveaux de base et des cibles, qui figurent dans la section Matrice de résultats. Les sources de données retenues pour le renseignement des indicateurs de performance du PNUAD ont été définies de façon consensuelle entre le SNU et le Gouvernement. Compte tenu de l'importance de la collecte, l'analyse des données pour la mesure des efforts atteints dans la mise en œuvre du PNUAD, le SNU apportera un appui au Gouvernement du Gabon pour le renforcement du système statistique national et d'une manière générale, l'opérationnalisation du schéma directeur de la statistique, le développement des bases de données aussi bien au niveau central que décentralisé. Par ailleurs, le SNU s'engage à mener les études nécessaires de manière conjointe quand cela s'avère opportun.

Les données permettant de renseigner le niveau des indicateurs d'effets et de produits sont désagrégées par sexe, région et milieu de résidence et groupe d'âge spécifique selon la nécessité et ce, afin d'affiner la prise en compte programmatique des questions transversales telles que le genre, le VIH/Sida, la réduction de la vulnérabilité et les questions des jeunes y compris les adolescents.

La mutualisation des moyens au sein de l'Équipe de Pays pour le suivi et l'évaluation aura le double avantage de promouvoir des initiatives conjointes de suivi et d'évaluation et de garantir leur efficacité. Au cours du cycle de programme, les agences des Nations Unies essaieront autant que possible de conduire des revues conjointes de leurs programmes, d'initier des études conjointes, d'effectuer des missions conjointes de terrain, ensemble avec les partenaires Gouvernementaux, et d'assurer un rapportage annuel conjoint plus rigoureux.

Le financement des activités conjointes de suivi et d'évaluation se fera sur une base ad hoc avec les contributions de toutes les agences participantes.

Tableau : Calendrier de suivi et d'évaluation du PNUAD (A discuter)

ACTIVITES		ANNÉES				
		2018	2019	2020	2021	2022
SUIVI	Revue annuelle du PNUAD Les progrès vers les produits et les effets seront mesurés annuellement et aboutiront à des rapports annuels conjointement préparés par l'ensemble des agences participantes	XX	XX	XX	XX	XX
	Évaluation finale Une évaluation finale indépendante sera conduite pour non seulement mieux appréhender les résultats atteints un an avant la fin du cycle mais également pour formuler des recommandations pour la préparation du cycle suivant				XX	
ÉTUDES ET ENQUÊTES	Collecte des données de base pour faciliter le suivi et l'évaluation	XX	XX	XX	XX	XX
	Enquête de Démographie et de Santé (EDS)	XX				
	Enquête Gabonaise pour l'Évaluation de la Pauvreté (EGEP)	XX				
	Étude sur la pauvreté multidimensionnelle sur les privations multiples (pauvreté des enfants)		XX	XX		
	• Annuaire Statistique de l'Éducation • Comptes nationaux de l'éducation		XX		XX	
	Comptes Nationaux de la Santé	XX	XX	XX	XX	XX
	Global AIDS Monitoring (GAM)	XX	XX	XX	XX	XX

IX. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Sous la supervision du Groupe de Communication au sein du SNU (UNCG), une **stratégie conjointe de communication des Nations Unies** devrait être développée dans le but de communiquer les réalisations du SNU dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD. Elle devrait faire connaître les bases sur lesquelles le SNU travaille à savoir : l'approche de programmation basée sur les droits de l'homme, la promotion de l'égalité du genre, la

durabilité environnementale, le développement des capacités nationales, et le rééquilibrage géographique des programmes (les zones les plus fragiles sur le plan socioéconomique bénéficient d'une grande attention).

La mise en œuvre du PNUAD se fera de façon conjointe sous la responsabilité de l'Équipe-Pays des Nations Unies et sous le leadership du Coordonnateur Résident mais nécessitera le partenariat et une communication régulière des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PNUAD. Cela se fera avec un ensemble d'acteurs notamment les agences des Nations Unies elles-mêmes, le Gouvernement du Gabon, les partenaires au développement (bailleurs), la société civile et le secteur privé.

- **Entre les agences des Nations Unies**, des opportunités de programme conjoint existent et devront être exploitées pour renforcer les synergies inter-agences et faciliter aussi la communication.
- **Avec le Gouvernement du Gabon**, les Nations Unies vont continuer à renforcer le dialogue autour des politiques prioritaires, à aligner les programmes sur le PSGE et sur les politiques sectorielles, et à renforcer les capacités nationales pour mieux utiliser les modalités d'exécution nationale des projets.
- **Avec les partenaires financiers**, les agences des Nations Unies vont renforcer les liens de partenariat actuels sans lesquels les objectifs ambitieux du PNUAD ne pourront pas être réalisés. En dehors des financements des projets, les Nations Unies vont aussi engager avec les bailleurs un dialogue autour des politiques dans le but de renforcer la mise en œuvre de l'agenda 2030 qui établit les Objectifs du Développement Durable.
- **Avec la société civile**, les partenariats actuels vont être renforcés en tirant profit de la mise en place d'un comité consultatif de la société civile qui sera une plateforme de dialogue entre les Nations Unies et les ONG nationales. Le comité consultatif de la société civile permettra aux organisations nationales de : (i) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de l'Équipe de Pays, et (ii) contribuer à une meilleure communication et renforcer les liens de collaboration entre les Nations Unies et la société civile.
- En plus de ces principaux acteurs, la mise en œuvre du PNUAD nécessitera aussi des partenariats **avec le secteur privé** qui constitue, pour une bonne part, le principal pourvoyeur d'emploi potentiel dans le pays ainsi que le principal moteur de la croissance inclusive.

Tous ces points seront pris en compte dans la stratégie de communication qui sera développée et qui donnera davantage de visibilité aux résultats atteints par le Système des Nations Unies dans la mise en œuvre du PNUAD 2018-2022.

X. MATRICE DES RÉSULTATS DU PNUAD 2018-2022

Effets	Indicateurs (Données de référence, Cibles et Sources des données)	Partenaires	Cadre budgétaire commun à moyen terme		
			Total (USD)	A mobiliser (USD)	
Priorité stratégique : Gouvernance					
Objectifs nationaux de développement (PSGE) : (Objectifs stratégiques 2 à 5)					
<ul style="list-style-type: none"> OS 2 : Développer les données de bases permettant de construire un système d'information national cohérent OS 3 et 4 : Aligner le cadre institutionnel et le cadre juridique au PSGE 					
Objectifs de Développement Durable (ODD) :					
<ul style="list-style-type: none"> ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles 					
<p>Effet 1 D'ici 2022, les institutions publiques au niveau central et décentralisé ont exercé efficacement leurs rôles dans le processus démocratique, y compris le respect des droits de l'Homme et dans la gouvernance économique et ont renforcé le système statistique pour orienter les politiques publiques</p> <p>Agences participantes : PNUD, UNFPA, CNUDHD,</p>	<p>1) Nombre de recommandations de l'EPU et des organes des traités mises en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Référence : A déterminer Cible : A déterminer Sources des données : Rapport de suivi EPU et aux organes des traités <p>2) Indice Stabilité politique et absence de violence</p> <ul style="list-style-type: none"> Référence : 0,03 Rang sur 100 : 50,48 (2015) Cible : 0,13 Rang sur 100 : 55,48 Source des données : Rapports périodiques sur les Indicateurs de gouvernance dans le monde (Banque Mondiale) 	Primature, Ministères en charge de l'Economie, de la programmation du développement, du Budget, de l'intérieur, de la décentralisation. Parlement ; Cour des Comptes ; Organes de contrôle interne ; Bureau de Coordination du Plan Stratégique	1.150.000	300.000	850.000

Effets	Indicateurs (Données de référence, Cibles et Sources des données)	Partenaires	Cadre budgétaire commun à moyen terme		
			Total (USD)	Disponible (USD)	A mobiliser (USD)
UNESCO, ONUSIDA, OIM <u>Autre entité des Nations Unies participant</u> : UNOCA	<p>3) Indice Voix et responsabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : -0,95 Rang sur 100 : 22,17 (2015) • Cible : -0,75 Rang sur 100 : 32,17 • Source des données : Rapports périodiques sur les Indicateurs de gouvernance dans le monde (Banque Mondiale) <p>4) Indice Efficacité du Gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : -0,73 Rang sur 100 : 23,56 (2015) • Cible : -0,53 Rang sur 100 : 33,56 • Source des données : Rapports périodiques sur les Indicateurs de gouvernance dans le monde (Banque Mondiale) <p>5) Indice Contrôle de la corruption</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : -0,67 Rang sur 100 : 28,85 (2015) • Cible : -0,47 Rang sur 100 : 38,85 • Source des données : Rapports périodiques sur les Indicateurs de gouvernance dans le monde (Banque Mondiale) 	Gabon Emergent ; Agence de la Statistique			
Priorité stratégique : Développement inclusif					
Objectifs nationaux de développement (PSGE ou Stratégie sectorielle) :					
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'état de santé et le bien-être des populations notamment des plus démunis • OS 18 : Mettre en place des services de santé de qualité pour tous • OS 6 : Offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale • OS 19 : Garantir un accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement 					
Objectifs de Développement Durable (ODD) :					
<ul style="list-style-type: none"> • ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge • ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie 					

Effets	Indicateurs (Données de référence, Cibles et Sources des données)	Partenaires	Cadre budgétaire commun à moyen terme		
			Total (USD)	Disponible (USD)	A mobiliser (USD)
<ul style="list-style-type: none"> • ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau <p>Effet 2</p> <p>D'ici 2022, la qualité de la budgétisation des secteurs sociaux est significativement améliorée et les populations, notamment les plus vulnérables, ont davantage utilisé les services sociaux de base de qualité</p> <p><u>Agences participantes :</u> PNUD, AIEA, FAO, OMS, UNFPA, UNESCO, UNICEF, ONUSIDA</p>	<p>1) Taux d'allaitement maternel exclusif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : 6% (2012) • Cible : 10% • Source des données : EDS <p>2) Taux d'utilisation des méthodes modernes de contraception</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : 19% (2012) • Cible : 30% • Source des données : EDS <p>3) Pourcentage de femmes enceintes ayant effectué 4 CPN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : 78% (2012) • Cible : 90% • Source des données : EDS <p>4) Taux de couverture vaccinale complet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : 34% (2012) • Cible : 60% • Source des données : EDS <p>5) % des PVVIH (enfants et adultes) qui ont accès à un traitement ARV efficace en ligne avec l'atteinte des cibles 90-90-90</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : Premier 90 : 77% (2015) ; Cible : 90% • Référence : Deuxième 90 : 74% (2015) ; Cible : 81% • Référence : Troisième 90 : % ; Cible : 73% • Source des données : Rapport national VIH (PLIST/DGPS) 	Ministère en charge de la Santé Publique et de la Population ; Ministère en charge de l'Education nationale ; Direction Générale de la Prévention du Sida/PLIST ; Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	2.600.000	950.000	1.650.000

Effets	Indicateurs (Données de référence, Cibles et Sources des données)	Partenaires	Cadre budgétaire commun à moyen terme	
			Total (USD)	A mobiliser (USD)
	<p>6) % de la population ayant accès à l'eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence (urbain) : 89% (2012) ; Cible : 95% • Référence (rural) : 43% (2015) ; Cible : 75% • Source des données : EDS <p>7) Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement de base améliorées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : 46% (2012) • Cible : 60% • Source des données : EDS <p>8) Indice de couverture des services de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : 66% • Cible : 80% • Source des données : Carte sanitaire (MSPP) <p>9) % de la population bénéficiant d'un système de protection sociale (assurance maladie)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : 60% • Cible : 80% • Source des données : CNAMGS <p>10) Taux net de scolarisation</p> <p>10.a) Primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : 94% (2015) • Cible : 100% <p>• Source des données : Rapport Evaluation de l'EPT au Gabon</p> <p>10.b) Secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : 98% (2015) • Cible : 100% 			

Effets	Indicateurs (Données de référence, Cibles et Sources des données)	Partenaires	Cadre budgétaire commun à moyen terme		
			Total (USD)	Disponible (USD)	A mobiliser (USD)
	<ul style="list-style-type: none"> Source des données : Rapport évaluation de l'EPT au Gabon <p>11) Taux de réussite dans les enseignements primaire et secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Référence : 63% (primaire) et 74% (secondaire) (2015) Cible : 85% (primaire) et 90% (secondaire) Source des données : Rapport Evaluation de l'EPT au Gabon <p>12) Taux d'alphabétisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Référence : 76% (2012) Cible : 90% Source des données : EDS 				
Priorité stratégique : Croissance diversifiée et inclusive					
Objectifs nationaux de développement (PSGE) :					
<ul style="list-style-type: none"> OS 5 : Aligner la gouvernance économique au PSGE OS 15 : Développer un tissu industriel innovant et diversifié (bois, pêche, agro-industrie...) 					
Objectifs de Développement Durable (ODD) :					
<ul style="list-style-type: none"> ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre 					
Effet 3	1) Pourcentage de contribution des secteurs hors industries extractives au PIB	APIEX ; ONE, Ministères en Charge de : l'Agriculture, Elevage, Pêche ; PME ; Banque Africaine de Développement ; Banque Mondiale ;	2.300.000	800.000	1.500.000
D'ici 2022, le Gabon a amorcé la diversification et la transformation structurelle de son économie, développé des chaînes de valeurs, mis en	<ul style="list-style-type: none"> Référence : 5% Cible : 1% Source des données : Rapport du Recensement Agricole <p>2) Pourcentage des jeunes formés ayant un emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Référence : ND Cible : 70% 				

Effets	Indicateurs (Données de référence, Cibles et Sources des données)	Partenaires	Cadre budgétaire commun à moyen terme		
			Total (USD)	Disponible (USD)	A mobiliser (USD)
<p>place des systèmes productifs innovants et créé des emplois suffisants et viables au profit des jeunes et des femmes</p> <p>Agences participantes : PNUD, AIEA, FAO, UNESCO</p>	<ul style="list-style-type: none"> Source des données : Rapport d'évaluation du projet horticulture et autres projets FAO <p>3) Indice de développement des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> Référence : 0,495 (2015) Cible : Amélioration de 10% Source des données : Mo Ibrahim <p>4) Indice de Compétitivité</p> <ul style="list-style-type: none"> Cible : Amélioration du 10% Source des données : Banque Mondiale 	<p>Secteurs bancaires ; Coopératives ; Institutions de formations professionnelles ; Entreprises engagées dans les dispositifs d'apprentissages professionnels (SIAT, Ceca Gadis....) ; Opérateur de Téléphonie ; Programme un <i>Jeune un métier</i></p>			
Priorité stratégique : Durabilité environnementale					
Objectifs nationaux de développement (PSGE) :					
OS 1 : Instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale					
Objectifs de Développement Durable (ODD) :					
<ul style="list-style-type: none"> ODD 11 Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser 					
Effet 4	1) % de villes disposant d'un plan d'urbanisation au standard des villes résilientes	Agence Nationale de la Préservation de la Nature (ANPN) ; Agence Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture	1.250.000	600.000	650.000
D'ici 2022, le Gabon améliore la préservation de la biodiversité et la gestion de ses ressources naturelles, notamment	<ul style="list-style-type: none"> Référence : 0 Cible : 4 Source des données : Rapport d'évaluation du projet horticulture urbain et périurbain 				

Effets	Indicateurs (Données de référence, Cibles et Sources des données)	Partenaires	Cadre budgétaire commun à moyen terme	
			Total (USD)	A mobiliser (USD)
<p>forestières, minières, énergétiques et foncières, de manière compatible avec la durabilité environnementale</p> <p>Agences participantes : FAO, AIEA, UNESCO, PNUD, UNEP</p>	<p>2) % de réduction des émissions de gaz à effets de serres par unité de PIB</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : 1 • Cible : 2 • Source des données : Rapport d'évaluation des projets GEF <p>3) Taux de déforestation annuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : 0,004% • Cible : A déterminer • Source des données : Rapport d'évaluation des projets GEF <p>4) Capacités d'élimination des hydrochlorofluorocarbures mises en places (HCFC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible : 10 de réduction des hydrochlorofluorocarbures • Sources des données : Rapport du Ministère en charge de l'environnement, Rapports annuels des ONG et société civile ouvrant dans le domaine <p>5) Taux d'aires protégées bénéficiant d'une gestion aux standards internationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence : • Cible : 10 • Sources des données : Rapport annuel ANPN, DG Aires Protégées, Min Environnement, Rapports annuels des ONG et Société Civile œuvrant dans le Domaine 	<p>(ANPA) ; Association des Pétroliers Gabonais (APG) ; Association des Maires du Gabon (AMG)</p>		

XI. ANNEXES : PARTENARIAT ENTRE LE SNU ET LE GOUVERNEMENT

12.1. Partenariats, valeurs et principes

Considérant que le Gouvernement du Gabon (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

a) CONSIDÉRANT que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance - SBAA), signé par les deux parties le 11 novembre 1974. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent PNUAD ainsi que les plans de travail, ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base.

b) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 25 février 2000.

c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le 16 juin 2000.

d) L'Accord de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement le 11 novembre 1974 s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de l'UNFPA, conformément à l'accord entre l'UNFPA et le Gouvernement qui est entré en vigueur le 13 septembre 2013. Le PNUAD, ainsi que tous plans de travail conclu en vertu du présent Accord, qui font partie de ce PNUAD et sont intégrés ici à titre de référence, constituent le document de projet visé à l'Accord de base.

e) Un accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour l'établissement du Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique Centrale, la représentation de la FAO au Gabon et la Représentation de la FAO à Sao Tomé et Príncipe en date du 25 Juillet 2007.

f) Pour toutes les agences/bureau des Nations Unies : Une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'agence/le bureau compétent des Nations Unies.

À l'égard de chacun des agences/bureaux des Nations Unies l'ayant signé, le PNUAD sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cette agence des Nations Unies et le Gouvernement du Gabon.

12.2. Gestion du programme et accords de reddition des comptes

Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du développement. Les ministères, les Organisations non Gouvernementales et les agences des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. Le

PNUAD deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints et/ou de plans de travail particuliers à une agence et les documents de projets jugés nécessaires, ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les agences des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les agences des Nations Unies et les partenaires recourront au minimum de documents nécessaires, à savoir, le PNUAD signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait du PNUAD et des plans de travail conjoints ou particuliers à une agence.

L'ensemble des fonds transférés à un Partenaire d'exécution sont versés sur la base des plans de travail convenus entre le Partenaire d'exécution et les agences des Nations Unies.

En adéquation avec l'objectif global du Système des Nations Unies d'encourager et de faciliter la gestion et la mise en œuvre des programmes par la partie nationale, les agences des Nations Unies faisant partie du Comité Exécutif du Groupe de Développement des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF) appliqueront l'Approche harmonisée des transferts de ressources (HACT). Cette approche permettra d'utiliser de manière croissante les systèmes Gouvernementaux de décaissement des fonds à travers les partenaires de mise en œuvre et de rapporter sur leur utilisation. Il facilitera aussi la réduction des frais administratifs.

Les transferts de fonds pour les activités détaillées dans les plans de travail peuvent être effectués par les agences des Nations Unies suivant les modalités suivantes :

- 1) Espèces transférées directement au Partenaire d'exécution :
 - a. Avant le début des activités (transfert direct d'espèces) ou
 - b. Après que les activités aient été achevées (remboursement) ;
- 2) Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution
- 3) Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les agences des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires d'exécution.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué sur une base trimestrielle ou après l'achèvement des activités. Les agences des Nations Unies ne sont pas tenues de rembourser les dépenses engagées par le Partenaire d'exécution au-delà des montants ayant été autorisés.

À la suite d'une activité arrivée à son terme, tout solde de fonds fera l'objet d'un remboursement ou d'une affectation à un autre programme suivant un accord mutuel entre le Partenaire d'exécution et les agences des Nations Unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, peuvent dépendre des observations consécutives à un examen de la capacité de gestion des fonds publics dans le cas d'un Partenaire d'exécution Gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts-comptables choisi par les organismes des Nations Unies, peut diligenter une telle évaluation, à laquelle le Partenaire d'exécution peut participer. Le Partenaire d'exécution peut contribuer à la désignation du consultant.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'exécution du programme, en

conséquence des observations résultant du suivi du programme, de la surveillance et du compte-rendu des dépenses ainsi que des audits.

12.3. Ressources et stratégie de mobilisation des ressources

Les agences des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités au sein du PNUAD. Il peut s'agir notamment : d'un appui technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programmes, de suivi et d'évaluation de programmes, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des agences des Nations Unies peut provenir d'organisations non-Gouvernementales telle que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des agences des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des agences, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les agences des Nations Unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des agences des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément au PNUAD. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le Gouvernement et les agences des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des agences des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les agences des Nations Unies doivent notifier au Partenaire d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'intention du Partenaire.

En cas de versement direct à des fournisseurs ou tiers concernant des obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ; ou aux fournisseurs ou aux tiers concernant des obligations contractées par les agences des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les Partenaires d'exécution, les organismes des Nations Unies procéderont au paiement.

Les agences des Nations Unies ne sauraient être tenues directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le Partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque des agences des Nations Unies et une autre agence des Nations Unies versent des espèces au même Partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces agences des Nations Unies.

12.4. Suivi et évaluation

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les agences des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits agences. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

- 1) *Examens périodiques* sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les agences des Nations Unies
- 2) *Suivi programmatique des activités* dans le respect des normes et orientations des agences des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,
- 3) *Audits spéciaux ou programmés*. Chaque agence des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les agences des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

Les audits seront mandatés par les agences des Nations Unies et effectués par des services d'audit privés.

12. 5. Engagements du Gouvernement

Le apportera un soutien aux efforts des agences des Nations Unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ce PNUAD. Il coopérera avec les agences des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs Gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des agences des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des agences des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et au Gabon ; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI))

Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe 12.1.

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les agences et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes. Aucun des agences ni quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour

responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le Gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cette agence, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

Dans le cadre de la mise en œuvre du HACT, un rapport standard d'autorisation de financement et de certificat des dépenses (FACE), présentant les secteurs d'activité du plan de travail, sera utilisé par les Partenaires d'exécution pour solliciter la remise de fonds ou obtenir que les agences des Nations Unies concernées assurent le remboursement ou s'acquittent directement des dépenses prévues. Les Partenaires d'exécution utiliseront le rapport FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le Partenaire d'exécution indiquera le ou les représentants officiels désignés et habilités à communiquer les détails comptables, à faire la demande des fonds et à valider l'utilisation de fonds. Le rapport FACE sera certifié par le ou les représentants désignés du Partenaire d'exécution.

Les espèces transférées aux Partenaires d'exécution ne doivent être dépensées qu'aux fins des activités et exclusivement dans le cadre des plans de travail convenus.

Les espèces reçues par le Gouvernement et les Partenaires d'exécution qui sont des ONG nationales seront utilisées dans le respect des réglementations, politiques et procédures nationales en vigueur et conformes aux normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que les rapports sur l'utilisation de toutes les espèces reçues sont soumis à [organisation des Nations Unies] dans les six mois suivant la réception des fonds. Lorsque toute réglementation, politique et procédure nationale n'est pas conforme aux normes internationales, les règles financières de l'organisme des Nations Unies ainsi que les autres règles en rapport de même que les réglementations, politiques et procédures de cet organisme s'appliqueront.

Dans le cas des ONG/OSC internationales et des OIG intervenant comme Partenaires d'exécution, les espèces reçues doivent être utilisées dans le respect des normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que des rapports portant sur l'utilisation totale de l'intégralité des espèces reçues sont soumis aux agences des Nations Unies concernées dans les six mois suivant la réception des fonds.

Afin de faciliter les audits spéciaux et programmés, chaque Partenaire d'exécution recevant des espèces versées par les agences des Nations Unies fournira en temps utile à l'agence des Nations Unies ou à son représentant un accès à :

- l'ensemble des données financières exposant l'historique des transactions relatives aux transferts d'espèces effectués par [organisme des Nations Unies], ainsi que tous les documents pertinents ;
- tous les documents pertinents et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du Partenaire d'exécution par l'intermédiaire de laquelle les transferts d'espèces ont été effectués.

Les conclusions de chaque audit seront transmises au Partenaire d'exécution et aux agences des Nations Unies concernées. Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

- Recevoir et examiner le rapport remis par les auditeurs.
- Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit aux agences des Nations Unies concernées ayant versé des fonds (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audit avant de le soumettre aux agences des Nations Unies concernées.

- Prendre des mesures dans les meilleurs délais pour donner suite aux recommandations acceptées de l'audit.
- Rendre compte aux agences des Nations Unies (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées, sur une base trimestrielle (ou selon les accords conclus localement).